

Chers parents d'élèves de 3^{ème},

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 a été lancée.

Cette campagne s'effectue en deux périodes :

- **L'une au printemps, du lundi 29 mai au mercredi 5 juillet 2023 inclus :**

L'instruction des demandes de bourse nationale de lycée réceptionnées au printemps est effectuée à la rentrée scolaire par les services académiques des bourses nationales pour toutes les demandes de bourse déposées en ligne ou issues d'une demande papier saisie par l'établissement.

- **L'autre à la rentrée, du 1^{er} septembre au 19 octobre 2023 inclus :**

Par dérogation, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2023 inclus pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED.

Durant les 2 périodes de campagne, les demandes de bourses de lycée pourront s'effectuer en ligne directement sur le portail Scolarité Services ou au format papier.

Pour rappel, les établissements privés ne sont pas concernés par le service de demande en ligne.

Dès le début de la campagne de printemps, il est vivement recommandé d'encourager les familles à déposer leur demande de bourse de lycée, afin de permettre la saisie de tous les dossiers réceptionnés avant la clôture de juillet et de limiter l'afflux de demandes à la rentrée scolaire. Il s'agit ainsi d'éviter le versement tardif des bourses au premier trimestre.

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition :

- **Pour l'information des parents d'élèves** qui feront une demande en ligne : **un flyer d'information** (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50624/download>)
- *Pour la démarche de demande de bourse de lycée pour les élèves qui s'orientent vers le CNED, <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>*

- Pour les élèves qui candidatent au sein d'un des 6 lycées de la Défense : [note d'information complémentaire au formulaire de demande de bourse](#) (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50633/download>)

Le formulaire de demande de bourse de lycée 2023-2024 est téléchargeable sur la page « bourses de collège et de lycée » sur le site du ministère <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

Pour les élèves qui changent d'académie, les familles doivent être informées de la nécessité de déposer leur dossier de bourse à la rentrée scolaire dans l'académie d'accueil de l'élève.

Cordialement,

